

**MARDI 19 JUIN
2018 À 9H00**

Dossier DE PRESSE

**UN ACCORD
DE PARTENARIAT
AVEC DOMITYS
POUR FAVORISER
L'ORIENTATION ET LA PRISE
EN CHARGE DES PATIENTS
ET DES RÉSIDENTS DANS
UNE STRUCTURE ADAPTÉE**

CONTACT PRESSE :

► Clément Helluin, responsable communication et culture
Centre Hospitalier - Mail Pierre Charlot - 41 016 Blois cedex
Tél. : 02 54 55 66 86 - E-mail : communication@ch-blois.fr



DOMITYS
vivre l'esprit libre

Le Centre Hospitalier Simone Veil de Blois est régulièrement à la recherche de structures d'hébergement situées à proximité pour y orienter ses patients avant ou après une hospitalisation.

Par ailleurs, le Centre Hospitalier peut également être amené à rechercher des solutions d'hébergement pour toute personne qui en formulerait la demande directement auprès de ses services, et notamment auprès du service social.

De son côté, la Résidence Domitys souhaite favoriser la rapidité et la fluidité de la prise en charge de ses résidents par les services du Centre Hospitalier.

UNE PRISE EN CHARGE GLOBALE FACILITÉE

La signature de cette convention a pour objectif :

- > d'optimiser les conditions d'accueil et de départ du patient ou du résident d'un établissement vers l'autre ;
- > de mettre en oeuvre le plus rapidement possible la prise en charge du patient ou du résident la plus adaptée au regard de ses besoins, dans le respect de son libre choix.

LE LIBRE CHOIX DU PATIENT, UN PRINCIPE FONDAMENTAL

Le libre choix du patient est posé comme principe fondamental et incontournable de ce partenariat.

Dans le respect du code de la santé publique, et du code de l'action sociale et des familles, la convention s'attache fermement à :

- > respecter la liberté de choix du patient et du résident qui doit pouvoir s'exprimer à toutes les étapes de la prise en charge, notamment lors du choix des professionnels et des établissements ;
- > tenir compte à l'occasion des transferts de patients et de résidents de l'accessibilité financière et géographique de l'établissement d'accueil ;
- > développer le droit à l'information et rechercher systématiquement le consentement de la personne concernée lorsque son état lui permet de s'exprimer ou à défaut celui de sa famille, de son représentant légal ou de la personne de confiance qu'elle aura désignée.

.....>>

Le Centre Hospitalier propose ainsi, parmi les solutions d'hébergement dont il dispose, la Résidence Domitys aux patients et résidents.

LA SOLUTION D'HÉBERGEMENT PAR DOMITYS

DOMITYS, leader des résidences services seniors avec plus de 70 résidences ouvertes, offre un cadre de vie agréable ainsi qu'un éventail de services sur mesure pour accompagner les seniors autonomes et répondre au mieux à leurs attentes.

En élisant domicile dans une résidence services, les seniors ne perdent pas leur indépendance, ils sont chez eux, libérés des contraintes du quotidien. Ils peuvent ainsi profiter d'une résidence où un soin particulier est porté à l'aménagement des appartements et maisons afin de faciliter leur quotidien, de profiter des Espaces Club et des nombreux services et de se sentir rassurés par la présence d'une quinzaine de salariés dans la résidence. DOMITYS contribue ainsi au bien vieillir des seniors avec des solutions de lutte contre l'isolement et de mise en avant du bien-être de nos résidents.

À tout âge, choisir un nouveau cadre de vie n'est pas une décision qui se prend à la légère.

DOMITYS offre la possibilité de goûter à la vie dans une de ses résidences lors d'un Séjour Découverte ou Temporaire, de quelques jours à quelques mois, tout au long de l'année. Les seniors sont logés dans un appartement entièrement meublé et équipé, et bénéficient de la pension complète. Ils pourront apprécier le confort des logements, la qualité des services et la disponibilité des équipes.

Mieux encore, ils pourront vivre au rythme de la résidence et de ses activités quotidiennes. Ces séjours sont également proposés pour un repos après une hospitalisation, une fragilité passagère, une baisse de forme ou encore simplement pour passer quelques temps sans les contraintes du quotidien.

DES ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES AU BÉNÉFICE DE L'USAGER

Le CH de Blois et la résidence Domitys s'engagent à **faciliter au mieux les flux des patients et des résidents, afin d'améliorer les conditions d'accueil et d'optimiser leur prise en charge** en :

- > leur permettant d'être pris en charge dans un établissement proche de leur domicile ou de celui de leurs proches, et accessible financièrement ;
- > leur garantissant l'accueil dans un établissement adapté(e) à leur état de santé ;
- > limitant les délais d'accès aux établissements ;
- > arrêtant les modalités de transmission de ceux-ci (délais, support...)
- > organisant régulièrement des rencontres, formations ou tout échange de nature à améliorer les pratiques professionnelles.

UN ÉCHANGE COORDONNÉ DE BONS PROCÉDÉS

Le Centre Hospitalier informera préalablement les équipes de la Résidence DOMITYS de **toute donnée utile à une bonne prise en charge psychologique, sociale et administrative du futur résident mais également de toute donnée de nature à assurer la continuité de la prise en charge au sein de la Résidence DOMITYS** : mise en oeuvre d'un programme d'éducation thérapeutique, réactions allergiques intervenues lors du séjour, mise en place de dispositifs médicaux, etc...

Il transmettra aux équipes Domitys **tous les conseils utiles pour améliorer la prise en charge diététique, psychologique et physique du patient dans la Résidence**, tels que des conseils nutritionnels, un suivi de régimes spécifiques en rapport avec certaines maladies chroniques, une gestuelle utile, des règles de posture etc...

De son côté, la Résidence Domitys s'engage à **faciliter la délivrance de soins et de prestations au domicile du patient** en assurant notamment la coordination des intervenants médicaux. La résidence assurera **une présence de ses équipes 24h/24 et accordera un tarif préférentiel au patient** sur son premier Séjour Temporaire.

La coordination de ces échanges est assurée par le Directeur de la Résidence DOMITYS, ou par son adjoint, et par le Directeur du Centre Hospitalier, ou par délégation, les cadres de santé ou assistants sociaux pour le Centre Hospitalier.

UNE ÉVALUATION À VENIR

Un bilan annuel sera réalisé avec les coordinateurs et pourra être élargi aux professionnels intervenants dans la prise en charge des patients.

Il permettra d'évaluer le fonctionnement de la convention, son impact sur la satisfaction des patients et sur la qualité de leur prise en charge.